

MAIRIE DES RESSUINTES

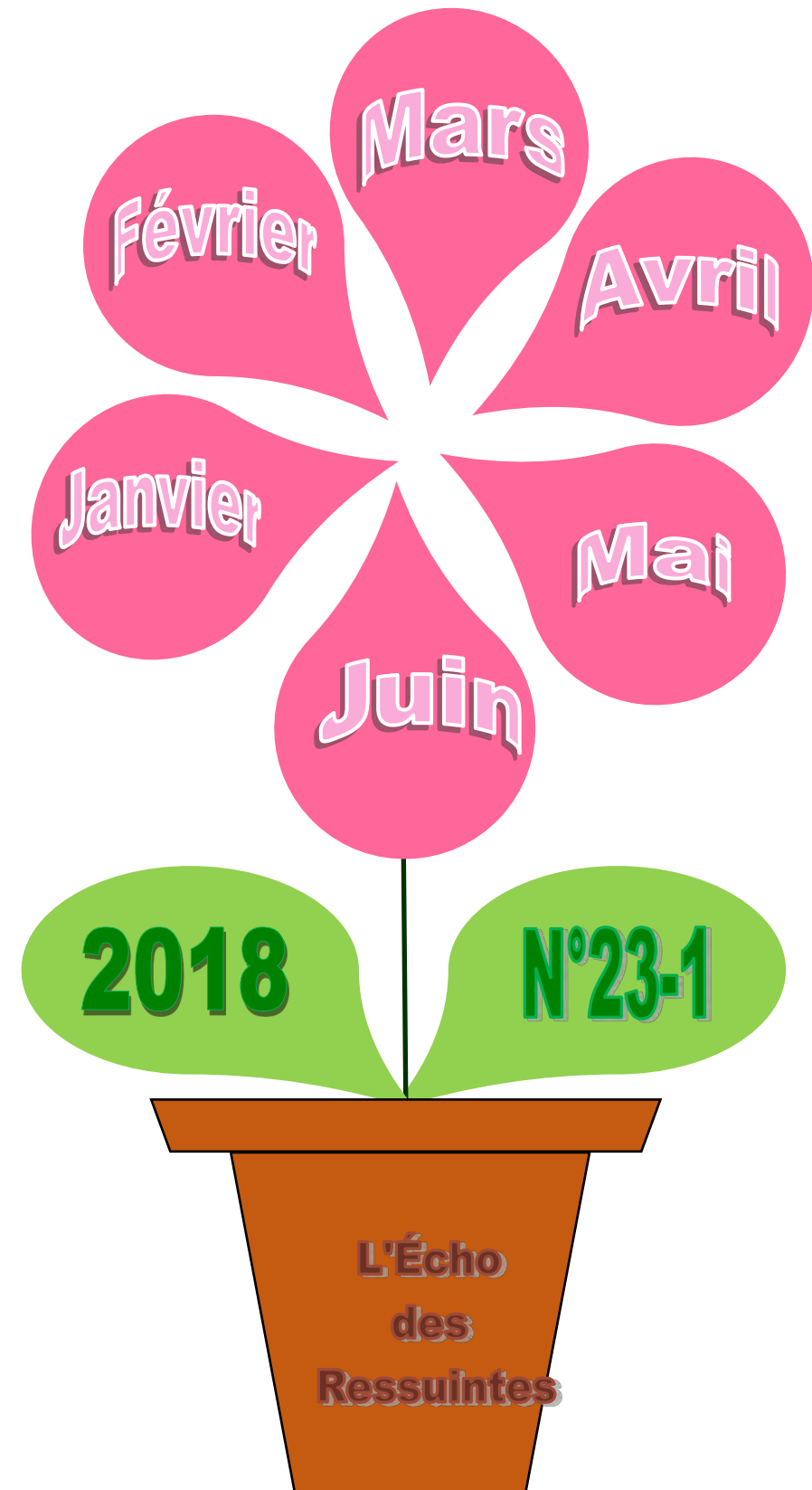
3 RUE DU PERCHE
LE BOURG
28340 LES RESSUINTES

02.37.37.60.79

mairie-ressuintes@wanadoo.fr

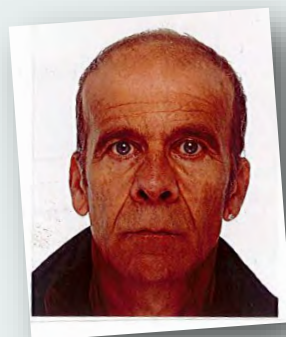
Horaires d'ouverture:

Lundi 14h à 17h30
Jeudi 9h à 12h
1er Samedi du mois 9h 12h



DANS CE NUMÉRO

- * Le mot du Maire
- * Les nouveaux habitants
- * Notre nouvel employé communal
- * Les travaux réalisés
- * Les congés annuels
- * Vos coordonnées
- * Le budget 2018
- * Les extraits de séance
- * L'urbanisme
- * L'entretien des abords de propriété
- * Cérémonie
- * Etat-Civil
- * Conseils de la gendarmerie
- * Permanences de la police sécurité au quotidien
- * Les récompenses des maisons fleuries
- * Le concours de la plus grosse citrouille
- * La collecte des déchets
- * Les photos insolites
- * Ça s'est passé le 10 mai 2018
- * Les artisans
- * Informations pratiques



LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous présenter l'Écho des Ressuintes, nouvelle formule.

De conception plus simple, ces parutions semestrielles seront plus au cœur de l'actualité, mais tout autant riches en événements.

Je vous rappelle que vous avez toujours la possibilité de vous connecter sur le site <http://www.lesforetsduperche.fr/les-communes/les-ressuintes/> pour y trouver les comptes-rendus des séances de Conseil Municipal ainsi que le bulletin sous format dématérialisé.

En vous souhaitant une bonne lecture en cette période estivale, je vous assure de mes sentiments les meilleurs.

Nicole DELAYGUE

NOUVEAUX HABITANTS

La commune des Ressuintes a accueilli de nouveaux habitants. Nous leur souhaitons la bienvenue et les invitons à se rendre en mairie pour nous rencontrer.

NOUVEL EMPLOYÉ COMMUNAL : YVES BARREIRA

Monsieur Yves BARREIRA, adjoint technique, a été recruté le 1er mai 2018 à la fin de son contrat aidé.

Il est présent les lundis après-midi et jeudis toute la journée, soit 12h30 semaine.

MAISON OSSATURE BOIS
AU CŒUR DU BOIS
Couverture Charpente

ROBIN Vincent 06 27 69 60 25 DUROUX Maxime 06 16 19 32 87

tél/fax 02 18 00 14 67
route de la Chapelle Fortin 28340 Lamblère

Clôtures FERMEN

Fournitures et pose Clôtures
Bois, béton, PVC, métalliques
Portails



▲▲▲▲▲
L'Aulnay
28340 Les Ressuintes
Tél 02 37 37 52 08
Fax 02 37 37 55 57

Installation, maintenance, dépannage de l'électricité



GAUVIN Lionel



Les Salandières
28340 LES RESSUINTES
Tel : 02 37 37 69 85

e-mail : gauvin-lionel-electricite@orange.fr



C.C.BAT'



Maçonnerie générale – Métallerie Serrurerie

La Bêchetière
28340 LES RESSUINTES
Tél. 02 37 37 79 56 – Port : 06 66 89 82 22

Laurant.chevreau@sfr.fr
N° SIRET : 511 028 623 000 11



MGS

Saisie et Traitement de Données

Tél. 02 37 37 58 72

Saisie et traitement de données
Réalisation d'enquêtes et
traitement des données d'enquêtes

MAÇONNERIE • COUVERTURE
CARRELAGE
Neuf & Rénovation

Patrice PROVOST

Les Salandières
28340 LES RESSUINTES
02 37 37 57 92

En cours, l'installation de
Véronique, nouvelle habitante, pour
son activité de coach sportif aux
Salandières.

INSOLITE...



L'arche de Noé...



Damoiseau et Damoiselle



CELA S'EST PASSÉ LE 10 MAI

Alexandre et Killian, élèves du Lycée Professionnel de Nermont, ont expliqué leur démarche aux visiteurs.

Ils ont transféré « leurs souvenirs » sur clés USB ou CD. Merci à ceux qui leur ont confié leurs trésors.

Il est dommage que cette action originale, s'inscrivant dans le cadre de l'opération « Digital Seniors », n'ait pas recueilli l'intérêt qu'elle méritait auprès des Ressauintois, sachant que cette démarche était un projet pédagogique pour le bac.

Puisque nous parlons « souvenirs », j'ai profité de cette occasion pour réaliser un album sur quelques événements de la Commune des Ressauintes. Les photos confiées il y a deux ans n'auraient pas été suffisantes pour faire une exposition, mais m'ont permis de réaliser ce mini album « Les Ressauintes en toute simplicité ».

Il est bien entendu consultable à la mairie.

Je remercie à nouveau Mesdames Mmes Boyer, Edmond, Lachery, Le Naour et Leroy pour leur collaboration.

Un Livre d'or a été également déposé ce jour-là et des témoignages y sont inscrits.

TRAVAUX RÉALISÉS

- Remplacement de la chaudière mairie-gîte

Coût total TTC : 5491,20 €

Montant des subventions : 2196,20 €

- Acquisition d'un meuble de rangement pour les fournitures

Coût total TTC : 398,02 €

- Acquisition prévue d'un bureau : achat annulé du fait du don d'un bureau par de Monsieur Mathulik

Le Conseil Municipal s'efforce à gérer au mieux le budget communal en faisant face aux priorités et en sollicitant des subventions pour aider à la réalisation des projets communaux.

CONGÉS ANNUELS

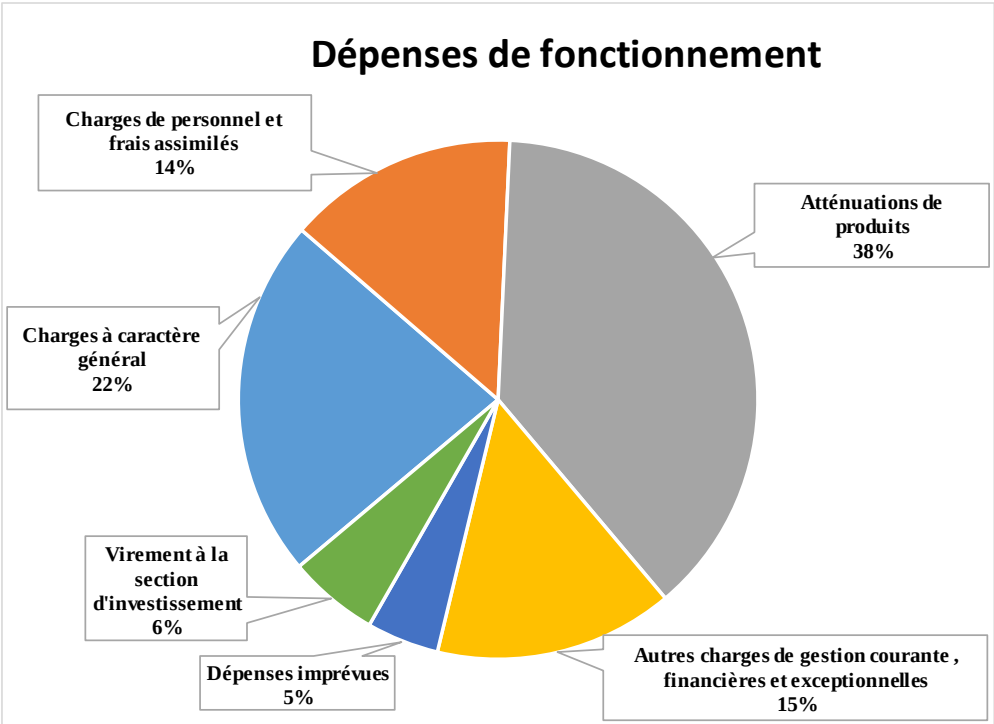
Le secrétariat de la mairie sera fermé du lundi 13 Août 2018 au samedi 1er septembre 2018 inclus.

VOS COORDONNÉES

Nous nous apercevons que parfois il est difficile de pouvoir vous joindre rapidement. Aussi, nous vous remercions de nous faire parvenir vos adresses mél en mairie ainsi que vos coordonnées téléphoniques.



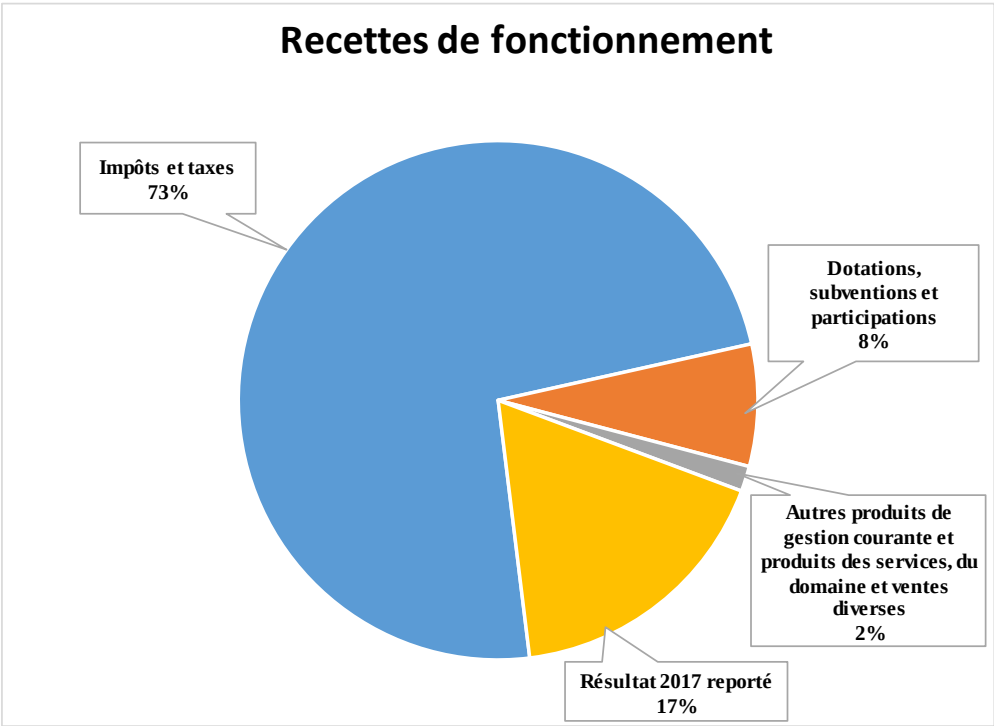
LE BUDGET 2018



Charges à caractères générales: eau, électricité, combustibles, diverses fournitures techniques et administratives, entretien et réparations bâtiments et voirie, assurances, documentation, fêtes et cérémonies...

Atténuations de produits: FNGIR et FPIC

Autres charges de gestion courante, financière et exceptionnelle: indemnités élus et frais de missions, contingent d'incendie, subventions aux associations, secours et dots, virement à la section d'investissement



LA COLLECTE DES DÉCHETS

La gestion des déchets de la commune a été confiée au SIRTOM de Courville depuis la fusion des deux communautés de communes afin d'harmoniser le ramassage des déchets sur le territoire intercommunal.

Le jour de collecte est le MERCREDI pour la commune.

Les apports volontaires concernant le verre et les papiers doivent se faire à l'aire de loisirs.

Je vous rappelle que les administrés bénéficiant de la collecte « porte à porte » sont tenus d'entreposer leurs bacs devant leur propriété ou à un endroit sur le passage du camion.

L'entretien des conteneurs (individuels ou collectifs) incombe à chaque administré concerné.

LES DECHETERIES DU SIRTOM

APPORT VOLONTAIRE DE DECHETS TRIÉS :
Métaux – encombrants – gravats – végétaux – meuble – carton
– bois – huile – peinture – DASRI,....

COURVILLE-SUR-EURE
Rue des Métiers – 02 37 23 32 10

SAINT-ELIPH
Route de La Loupe – 02 37 81 34 19

SENONCHES
La Croix sainte Anne – 02 37 37 98 70

LAMBLORE
Route de Verneuil – 02 37 37 59 84

Horaires d'ouvertures au verso

Conditions d'accès :
Accès par carte obtenue à la déchèterie, sur présentation d'un justificatif de domicile ou K-Bis (professionnels) ;
Gratuit pour les particuliers du SIRTOM jusqu'à 1m³ par jour (sauf végétaux : 2m³) ;
Payant pour les professionnels (avec carte) ;
Règlement intérieur des déchèteries consultable sur le site Internet du SIRTOM.

LE DERNIER ACCES A LA DECHETERIE DOIT SE FAIRE 10 MINUTES AVANT LA FERMETURE

Pour toute question n'hésitez pas à joindre le SIRTOM 02 37 23 32 63
www.sirtom-courville.fr – sirtomcourville@wanadoo.fr – Facebook: Sirtom Courville

Tous les autres déchets qui ne sont pas concernés par la collecte doivent être déposés dans les deux déchèteries les plus proches.

Lors de votre premier passage, il vous faudra demander une carte magnétique.



Contact:
Rue du 19 mars 1962
28190 Courville-sur-Eure
02.37.23.32.63
sirtomcourville@wanadoo.fr

ETE – 1 ^{er} Mars au 31 Octobre				
	COURVILLE	LAMBLORE	SENONCHES	SAINT ELIPH
Lundi	13h30-18h30	9h00-12h00	Fermée	Fermée
Mardi	Fermée	Fermée	13h30-18h30	9h00-12h30 / 13h30-18h30
Mercredi	13h30-18h30	Fermée	13h30-18h30	13h30-18h30
Jeudi	9h00-12h30 / 13h30-18h30	9h00-12h00	Fermée	13h30-18h30
Vendredi	13h30-18h30	Fermée	9h00-12h30 / 13h30-18h30	13h30-18h30
Samedi	9h00-12h30 / 13h30-18h30	9h00-12h00 / 13h45-18h00	9h00-12h30 / 13h30-18h30	9h00-12h30 / 13h30-18h30
Dimanche	9h00-12h00	Fermée	9h00-12h00	9h00-12h00
HIVER - 1 ^{er} Novembre au 29 février				
	COURVILLE	LAMBLORE	SENONCHES	SAINT ELIPH
Lundi	13h30-17h30	9h00-12h00	Fermée	Fermée
Mardi	Fermée	Fermée	Fermée	9h00-12h30 / 13h30-17h30
Mercredi	Fermée	Fermée	13h30-17h30	Fermée
Jeudi	9h00-12h30 / 13h30-17h30	9h00-12h00	Fermée	Fermée
Vendredi	Fermée	Fermée	9h00-12h30 / 13h30-17h30	13h30-17h30
Samedi	9h00-12h30 / 13h30-17h30	9h00-12h00 / 14h00-16h00	9h00-12h30 / 13h30-17h30	9h00-12h30 / 13h30-17h30
Les déchèteries sont fermées tous les jours fériés				
Respectez les heures d'ouverture, ne déposez pas vos déchets devant la clôture sous peine d'amende				

REMISE DES RÉCOMPENSES

DES MAISONS FLEURIES

ANNÉE 2017



Classement du concours communal

Madame ALMENDROS

Madame Joëlle FOUBERT

Monsieur et Madame LEGRAND

Monsieur Jean-Marie DELAYGUE

Madame Christelle LE FLOCH

Madame Christine ROBIN

Monsieur Elie BIGIO

Madame Nadine LEROY

CONCOURS DE LA PLUS GROSSE CITROUILLE

Amis jardiniers, nous avons pensé à ceux qui s'intéressent également aux légumes, et lancé ce concours.

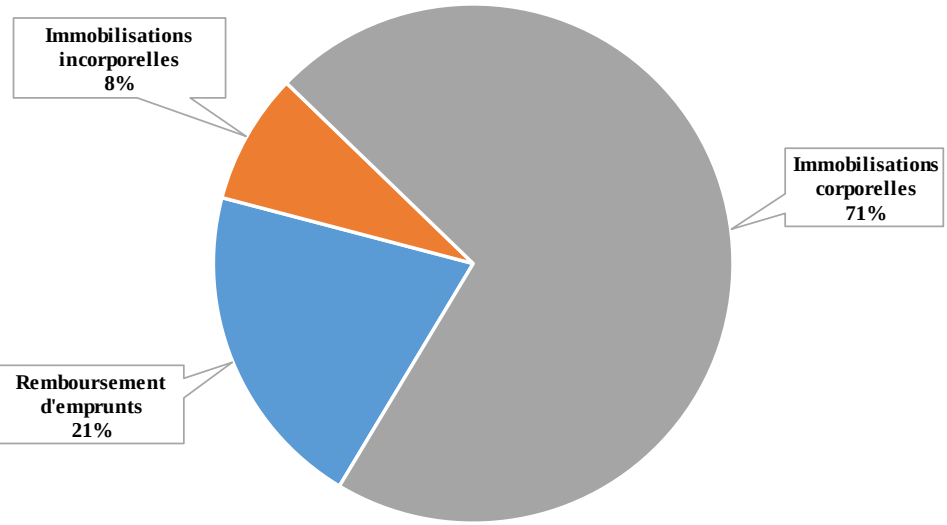
Au mois d'octobre les citrouilles seront exposées en mairie et examinées par le jury communal.

Une récompense sera offerte au porteur de la plus grosse cucurbitacée.



SECTION DE FONCTIONNEMENT : 177 729,55 €
SECTION D'INVESTISSEMENT : 19 873,68 €

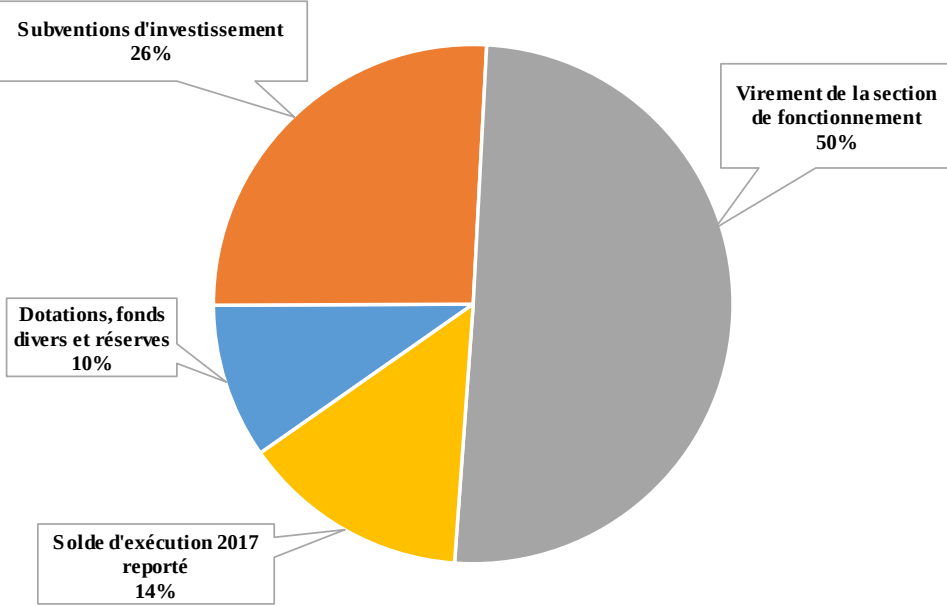
Dépenses d'investissement



Immobilisations corporelles : réseaux de voirie, autres réseaux, installation et matériel techniques, matériel de bureau et informatique, mobilier, autres immobilisations

Immobilisations incorporelles : concession et droits similaires (logiciel Berger-Levrault)

Recettes d'investissement



EXTRAITS DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

17 Janvier 2018 : Le Conseil Municipal

- * DÉCIDE de solliciter une subvention au titre du Fonds Départemental de Péréquation sur les dépenses d'investissement 2017 qui s'élèvent à 16 156,19 € TTC.
- * AUTORISE Madame le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018.
- * DÉCIDE de solliciter une subvention au titre du Fonds Départemental de Péréquation pour les dépenses d'investissement de l'année 2018.
- * AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition du logiciel Cr+ avec le SDIS 28.
- * ADOPTE la motion proposée par Madame le Maire concernant le soutien aux parents d'élèves pour la sauvegarde de nos écoles rurales.
- * ACCEPTE le devis de l'entreprise DENIS Plomberie Chauffage concernant l'acquisition d'une chaudière pour la mairie et le gîte d'un montant de 5491,20 € TTC.
- * DÉCIDE de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018 d'un montant de 915,20 €.
- * DÉCIDE de solliciter Butagaz pour une subvention suite à l'acquisition de la chaudière.
- * DÉCIDE d'allouer 50 € pour le séjour scolaire en Angleterre suite à la demande du Collège La Loge des Bois de Senonches.

21 Février 2018 : Le Conseil Municipal

- * AUTORISE Madame le maire à signer la convention entre l'Etat et la Commune pour la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'autorisation relatives à l'occupation du sol.
- * APPROUVE le projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir.

Permanences police sécurité au quotidien

Depuis le début juin, deux permanences par mois le jeudi matin sont assurées à la mairie de La Ferté-Vidame, au rez-de-chaussée à gauche.

Les gendarmes seront à l'écoute des administrés de La Ferté-Vidame et des communes avoisinantes.

Je vous informe également de la création d'une page concernant la gendarmerie d'EURE ET LOIR sur Facebook. Il suffit de s'y rendre et de taper "Gendarmerie EURE ET LOIR".

Calendrier de l'accueil du public dans le cadre de la PSQ à LA FERTE VIDAME



Le bureau d'accueil mis à disposition par la mairie de LA FERTE VIDAME sera ouvert au public les jeudis matins tous les 15 jours.

Prochaines ouvertures programmées :

- Le jeudi 07 juillet 2018 de 08 heures 00 à 12 heures 00
- Le jeudi 19 juillet 2018 de 08 heures 00 à 12 heures 00
- Le jeudi 02 août 2018 de 08 heures 00 à 12 heures 00
- Le jeudi 16 août 2018 de 08 heures 00 à 12 heures 00
- Le jeudi 30 août 2018 de 08 heures 00 à 12 heures 00
- Le jeudi 13 septembre 2018 de 08 heures 00 à 12 heures 00
- Le jeudi 27 septembre 2018 de 08 heures 00 à 12 heures 00
- Le jeudi 11 octobre 2018 de 08 heures 00 à 12 heures 00
- Le jeudi 25 octobre 2018 de 08 heures 00 à 12 heures 00
- Le jeudi 07 novembre 2018 de 08 heures 00 à 12 heures 00
- Le jeudi 22 novembre 2018 de 08 heures 00 à 12 heures 00
- Le jeudi 06 décembre 2018 de 08 heures 00 à 12 heures 00
- Le jeudi 20 décembre 2018 de 08 heures 00 à 12 heures 00

GENDARMERIE

Les seniors face à la délinquance

Les personnes âgées sont plus fragiles et de ce fait plus exposées aux délinquants, qui n'hésitent pas à agir par ruse.

Il convient donc qu'elles redoublent de vigilance en respectant des conseils simples.

Quels sont les risques ?

Vous êtes particulièrement exposés aux :

- cambriolages.
- escroqueries
- abus de faiblesse.
- pickpockets.
- vols à l'arraché.
- arnaques sur internet.

Si vous êtes victime :

- N'opposez aucune résistance votre vie est plus précieuse que vos biens.
- En cas d'agression, criez pour attirer l'attention des autres passants.

- Tentez de mémoriser le maximum de détails concernant les éléments physiques de votre agresseur et contactez au plus vite la police ou la gendarmerie pour déposer plainte.

En cas d'urgence composez le



pour contacter la
Gendarmerie ou la Police

Les numéros utiles :

Numéro d'urgence : 112
Pompiers : 18
SAMU : 15
Mon médecin :
Ma mairie :
Le gardien d'immeuble :
Mes voisins :

Carte de crédit perdue ou volée :
0 892 705 705
Opposition chéquier :
0 892 683 208

Conseils pour prévenir les actes de délinquance

Fiche d'informations

Les seniors face aux risques de délinquance



Ne pas rester isolé chez soi :

- La solitude est un facteur qui augmente votre insécurité. Participez à la vie associative et créez autour de vous un groupe de personnes susceptibles de vous assister au quotidien.

- Etablissez la liste de tous les numéros utiles en cas d'urgence et gardez toujours à proximité de vous un téléphone.

- Les personnes les plus dépendantes peuvent avoir recours à une société de téléassistance.

- Lorsqu'une situation vous semble inhabituelle n'hésitez pas à contacter votre mairie, la police municipale ou les forces de l'ordre. Elles sont là pour vous conseiller et vous aider.

Les gestes de prudence :

- Fermez à clé votre maison même lorsque vous êtes à l'intérieur. Ne laissez jamais la clé dans la serrure d'une porte vitrée.

- De nuit, en période estivale évitez de laisser les fenêtres ouvertes surtout si elles donnent directement sur la voie publique

- En cas d'absence ne laissez pas vos clés sous le paillason ou sous un pot de fleurs. Confiez les à une personne de confiance.

- Faites installer sur votre porte un oeillet et un entrebâilleur.

Partenaire de votre sûreté



- Entreposez vos outils et les échelles dans des locaux fermés.

- N'inscrivez que votre nom sur la boîte aux lettres, évitez les termes « veuf », « veuve », « madame » ou « mademoiselle »

Vos déplacements à l'extérieur :

- Ne transportez pas d'importantes sommes d'argent ou de bijoux trop voyants.



- Faites vous accompagner d'un ami ou d'un parent pour aller faire des retraits d'argent.

- Si vous avez le sentiment d'être suivi entrez dans un lieu animé.

- Lorsque vous vous déplacez à pied, évitez les lieux isolés et sombres. Marchez face aux voitures au milieu du trottoir votre sac, fermé et tenu en bandoulière du côté opposé à la chaussée.

Une visite à votre domicile !!!

- Si vous ne connaissez pas la personne qui se présente à votre domicile n'ouvrez pas votre porte.

- Si votre visiteur se présente sans rendez-vous comme un agent du gaz, de l'électricité de la poste ou de tous autres services connus, demandez lui sa carte professionnelle ou son ordre de mission.

- Vous pouvez dans ce cas effectuer un contre appel en utilisant le numéro de téléphone figurant sur votre facture et solliciter un nouveau rendez vous.

- Si votre interlocuteur se montre insistant ou menaçant contactez la police ou la gendarmerie.

- Ne vous laissez pas attendrir par des propos qui n'auront pour but que de détourner votre vigilance.

Pour en savoir plus :

* Le guide : Seniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes.

* La fiche conseils : Lutter contre les cambriolages

Sur le site :

<http://www.referentsurete.com>



- * ACCEPTE les devis de l'entreprise Boussardon concernant l'entretien des espaces verts pour un montant total de 9038,40 €.
- * DÉCIDE de créer à compter du 1er mai 2018 un emploi permanent d'adjoint technique à 12 heures 30 par semaine en raison de la fin du contrat aidé de l'employé technique, AUTO-RISE Madame le Maire à recruter un agent et D'ADOPTER le tableau des emplois.
- * DÉCIDE de solliciter une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement 2018 pour un montant de 1372,80 €

30 Mars 2018 : Le Conseil Municipal

- * APPROUVE le compte administratif 2017 dont les résultats sont les suivants:

Section de fonctionnement 30 873,55 €

Section d'investissement 2 808,54 €

- * APPROUVE le compte de gestion 2017 dont les résultats sont conformes au compte administratif 2017.
- * DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement et d'investissement au budget primitif 2018.
- * DÉCIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition et de les fixer comme ci-dessous:
- Taxe d'habitation: 5,55%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 9,87%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 18,90%
- DÉCIDE d'approuver le budget primitif 2018 qui est équilibré comme suit :
- Section de fonctionnement : 177 729,55€
- Section d'investissement : 19 873,68 €
- ACCEPTE la répartition des subventions communales comme proposé par la commission

Emmeline CARTRON, équitérapeute au Poney-Club du Champ Brûlé à Lamblore, nous a fait part de son projet participatif « TOUS A CHEVAL ».

Le Conseil municipal lui a fait un don de 100 euros pour alimenter la cagnotte qui lui permettra d'acheter une calèche adaptée à tous.

URBANISME

Quel que soit votre projet, un seul réflexe: venir en mairie !

Vos interrogations sur:

- * la couleur (ravalement, volets, portails....)
- * Les clôtures....

qu'il s'agisse de création ou de remplacement, trouveront réponse, et sachez qu'une régularisation peut être faite dès lors que la nature des travaux est recevable.

Votre projet nécessite peut être le dépôt

- d'un permis de construire ...
- ou seulement d'une déclaration préalable: nouvelle construction de type piscine, abri de jardin, garage, véranda ou extension ..., selon la superficie.

Les formulaires Cerfa sont disponibles sur le site internet de la commune ou sur service-public.fr.

Après obtention d'une DP ou d'un PC, ne pas oublier de remplir les DOC au commencement des travaux et les DAACT à la fin des travaux (formulaires disponibles sur internet) et de les retourner en mairie.

AUTORISATIONS D'URBANISME DÉLIVRÉES

DP 283141800001	M et Mme HAIE	16 rue de la floudière	Ravalement façade
DP 283141800002	M HESLIERE DURAND	8 rue du Perche	Construction abri de jardin
PC 28314170000101	Mme LACHERY	2 rue de la maréchalerie	PC modif changement toiture et étage
DP 283141800004	M ALEXANDRE	6 rue du perche	Création cabane de jardin pour enfants

CÉRÉMONIE DU 8 MAI 2018



La cérémonie du 8 mai s'est déroulée sous de bons auspices.

Un vin d'honneur a clôturé la matinée avant le banquet des Anciens Combattants organisé par la Commune de Lamblore.

Entretien des abords des propriétés situées le long des voies communales et départementales

Nous vous rappelons que l'eau des fossés doit librement circuler, et que l'entretien des buses d'entrée aux propriétés ou champs vous incombe.

La commune entretient les banquettes des voies communales (la Chauvellerie, la Boufferie, Chemin rural des Salandières), l'élagage des haies restant à la charge des propriétaires.

A ce sujet, les haies et arbres privés ne doivent pas dépasser sur les voies et réseaux publics, certaines routes de la commune ne permettant le passage que d'un seul véhicule.

Les arbres, branches et racines doivent être coupés à l'aplomb des voies par le propriétaire et ne doivent en aucune façon empiéter sur le Domaine Public (article 68 de l'arrêté du 30 mars 1967 et article 57 du décret du 14 mars 1964).

En cas de non entretien, la commune se réserve le droit de faire exécuter les travaux par un professionnel et enverrait la facture à l'administré.

ETAT CIVIL

Mariage

Patrice HESLIERE-DURAND et Magali BRAND
Le 12 mai 2018



Décès

Jeannine MAURICE le 12 mars 2018 à Le Coudray
Roger DEVY le 9 juin 2018 aux Ressuintes

